



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 060-216004739-20250909-D12_09_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 septembre 2025

Délibération N°12/09.2025

Date de convocation :
03/09/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
17/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 septembre à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 mars 2025, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, JOLLET, MORELLON et Mesdames TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ.

Absents représentés : Mme PLASMANS (procuration à Mme MARTINS DOS SANTOS)

Absent : M. KIEPFERLÉ

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Laure MARTINS DOS SANTOS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Vente Terrain Antenne

La commune est propriétaire d'une parcelle (ZE 46) qui accueille l'antenne : C'est également la parcelle comprenant le stade et le terrain de pétanque.

Une partie de cette parcelle fait l'objet de baux pour accueillir des antennes :

- avec INFRACOS pour SFR (de 2018 à 2030, loyer 2300 euros révisés chaque année-pour 14 m²)
- avec TOTEM pour Orange (2018 à 2030, loyer fixe 5 000 euros – pour 40 m²)

TOTEM souhaite devenir propriétaire de ses emplacements, afin de sécuriser ses sites et garantir la souveraineté d'Orange sur sa couverture réseau. Elle propose donc d'acheter une partie de la parcelle (+/- 50 m²) pour 40 000 € avec prise en charge de leur part des frais de géomètre, division, et notaire)

Considérant que cette vente entrainerait à terme une perte de revenus,

Considérant que cette vente pourrait engendrer des problèmes d'accès à cette parcelle via le stade,

Considérant que le conseil municipal, agissant dans l'intérêt général pour les habitants préfère maîtriser le foncier également pour éviter les spéculations foncières.

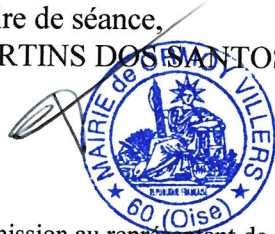
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **REJETTE** la proposition d'achat d'un terrain portant l'antenne à TOTEM,

Ormoy-Villers, le 25/09/2025

Le secrétaire de séance,
Laure MARTINS DOS SANTOS

Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **26/09/2025**